

Délibération n°2304-24

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à 19h15

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10+3 proc

Votants : 13

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian DI MARTINO – Patrice MARTIN – Chantal BARBIER – Philippe ALLEGRINI – Béatrice ROZIER – Michel CORSINI – Fabienne GALLI

Absents excusés : Jean-Marc BLANIC – Sandrine BARRALIS – Fabrice FONTAINE

Absente : Karine FAGES

Secrétaire : Christian DI MARTINO

**Objet : Motion pour le collège Vallées
Du Paillon Roger Carlès**

Les élus de CANTARON déplorent la décision du ministre de supprimer l'enseignement de la technologie en classe de Sixième à la rentrée 2023.

Cette décision, annoncée par voie de presse le 12 janvier 2023, relayée aux recteurs des académies, ne s'appuie actuellement sur aucun élément réglementaire. Les membres administrateurs du Collège sont donc amenés à prévoir et délibérer sur une organisation pédagogique « virtuelle » qui ne repose sur aucun texte officiel.

Par ailleurs, cette suppression d'une heure de technologie en sixième va priver les élèves de la possibilité de poursuivre leur découverte dès leur entrée au collège de la technologie qui concourt à la compréhension du monde qui les entoure, à une culture commune ancrée dans les sciences et techniques et à s'interroger sur la rationalité technique des systèmes de nos sociétés modernes.

Cette décision ministérielle permet surtout de financer à coût constant le nouvel accompagnement des élèves prévu en mathématiques OU en français. Comment ? En groupes ? En classes entières ? Par qui ? Cette heure de soutien comprise dans les 26 h hebdomadaires des élèves de 6e pourrait être assurée par des professeurs des écoles ; ce dispositif montre une fois de plus la volonté ministérielle d'accélérer la « primarisation » du collège.

Le choix du ministre dénote bien une mesure « cosmétique » qui dégrade encore davantage les conditions d'apprentissage des élèves à la prochaine rentrée et oblige les enseignants à accepter des organisations horaires ou des projets montés à la hâte sans pertinence pédagogique.

Pour enrayer les inégalités et les difficultés scolaires prégnantes des élèves à leur arrivée au collège, nous réclamons des effectifs raisonnables et des moyens en heures postes supplémentaires pour pouvoir organiser le travail en groupes à effectifs réduits dans les classes (dédoubléments), et assurer ainsi une véritable remédiation en mathématiques et en français tout en maintenant les enseignements disciplinaires existants sur le niveau 6e.

Cette exigence est d'autant plus justifiée que le collège Roger Carlès de Contes comptabilise 777 élèves et 30 divisions soit un effectif trop élevé pour permettre les meilleures conditions d'enseignement.

Dans une telle situation, il est temps également que l'autorité compétente en matière de construction des collèges, à savoir le conseil départemental, réponde enfin à la demande unanime des communes de la CCPP de construire un nouveau collège qui devrait, en toute logique se situer sur la commune de Drap où la population est en forte croissance. Assurer à tous les niveaux d'éducation une véritable continuité dans la qualité de l'accueil des élèves est une absolue nécessité pour créer les conditions de leur réussite.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **DEMANDE** au Ministère le maintien de l'enseignement de la technologie en classe de Sixième.

- **DEMANDE** au Ministère des effectifs raisonnables par classe et des moyens en heures postes supplémentaires pour pouvoir organiser le travail en groupes à effectifs réduits dans les classes (dédoubléments), et assurer ainsi une véritable remédiation en mathématiques et en français tout en maintenant les enseignements disciplinaires existants sur le niveau 6^{ème}.

- **DEMANDE** au Département de lancer les études pour la construction d'un nouveau collège dans les Paillons.

Signé par Gérard BRANDA
Date : 13/04/2023
Qualité : Maire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le secrétaire,



Christian DI MARTINO

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 006-210600318-20230406-230424-DE

Gérard BRANDA